L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 20 NOVEMBRE 1847.

Imprimée et publiée par MAUGÉ & WEISSE, No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 20 NOVEMBRE.

LA PROCHAINE LEGISLATURE.

La Législature de la Louisiane s'assemble pour la dernière fois à la Nlle-Orléans le troisième lundi de janvier 1848. La session suivante se tiendra à Bâton-Rouge qui sera dès lors, ou plutôt jusqu'à nouvel ordre, la capitale de l'Etat. Quant à la session prochaine, elle ne doit durer, d'après l'ordre même de la constitution, que soixante jours, et sa brièveté rend en quelque sorte à son importance. Il faudra presser les affaires pour arriver à un résultat.

Le premier devoir qu'aura à remplir la Législature, ce sera de diviser l'Etat en Districts sénatoriaux et représentatifs pour les huit années qui vont suivre. Le nombre des sénateurs est fixé à 32, et celui des représentants ne peut dépasser 100. La Législature ne pourra donc tout au plus qu'en ajouter deux au nombre actuel. Chaque paroisse aura droit pour le moins à un représentant; mais aucune d'elles ne pourra avoir plus du huitième de la représentation sénatoriale, de sorte qu'en aucun cas la Nlle-Orléans n'aura plus que les quatre sénateurs qu'elle possède maintenant. Aucune paroisse ne pourra être divisée pour former des Districts sénatoriaux, sauf toutefois celle d'Orléans, qui, au lieu de ses quatre sénateurs par ticket général, comme elle le fait maintenant, pourra être scindée en quatre Districts. La répartition électorale devra être faite avant toute autre chose pour obéir à la cause formelle de la constitution; c'est seulement lorsque cette grande tâche sera accomplie, que la Législature pourra s'occuper d'autres mesures législatives. Or, la besogne sur ce point est assez ardue et assez délicate pour réclamer bon nombre de séances, ainsi que de longues discussions.

Une [illegible] des plus importantes viendra d'ailleurs interrompre l'œuvre de la répartition électorale: la législature aura à nommer [illegible] un Sénateur des E.-Unis; et cette élection, vu la division des partis, ne sera pas non plus aussi facile [illegible]. Il faudra sans doute plusieurs scrutins pour arriver à un résultat. Ce sera encore du temps de pris et nul ne peut prévoir jusqu'où [illegible] la meilleure partie de la session.

Mais quoiqu'il en soit, il est un point que nous ne pouvons trop vivement adresser aux Sénateurs et aux Représentants whigs. Il importe fort qu'ils se trouvent tous à leur poste à l'ouverture de la session. La ponctualité est d'autant plus nécessaire dans la circonstance présente, [illegible] la première chose à faire sera de veiller de près à l'équitable répartition de la représentation et pour ne pas laisser à nos adversaires la chance d'envoyer un de leurs coryphées au Sénat des Etats-Unis. Notre majorité en Sénat est réduite et l'absence de l'un ou deux whigs suffirait pour donner l'avantage aux démocrates. Il ne faut pas l'oublier. [illegible] de l'intérêt de leur parti. Soyons leur exemple, et [illegible] soyons ponctuels.

LE SENATEUR J. M. BELL.—On a souvent demandé pourquoi le gouverneur n'avait pas lancé encore un ordre d'élection pour remplir le siège laissé vacant au Sénat par la nomination de M. Bell comme agent naval des Etats-Unis dans notre port. L'acceptation de ces fonctions par l'ex-sénateur est un fait si constant et si public qu'il n'a pas pu échapper à la connaissance du gouvernement. Or, si M. Bell a accepté et exercé des fonctions qui relèvent directement du gouvernement fédéral, [illegible] la place du Sénat est vacante. L'article 102 de la constitution s'exprime de la façon suivante: "Aucun membre du Congrès, ni aucune personne tenant ou exerçant une place de confiance ou de profit, émanant du gouvernement des Etats-Unis, ou de [illegible] des Etats, ou encore d'un gouvernement étranger, ne pourra être membre de l'assemblée générale, ni tenir ou exercer aucune place de confiance ou salariée, dans l'administration de l'Etat." Cela est clair et concluant. Il ne saurait y avoir le moindre doute en la matière. Qu'on agisse donc en conséquence.

THEATRE D'ORLEANS.—Les débuts de la troupe d'opéra comique ont eu lieu jeudi soir, en présence d'un nombreux auditoire, et l'impression produite par les nouveaux artistes a été des plus favorables. Le rôle de Georges de la *Dame Blanche* a été pour M. Montaubry, le nouveau ténor léger, l'occasion d'une éclatante et légitime ovation. C'est là une excellente acquisition. Notre feuilleton ne paraissant que le mardi, nous ajournerons les détails de cette représentation, qui a brillamment inauguré la saison théâtrale.

Ce soir, rentrée de Mme Fleury Jolly, de M. Duffeyte et de M. Dubreuil, dans la *Favorite*. Il y aura foule.

Mlle Blangy au Theatre d'Orleans.

GISELLE, [illegible] SOIR.

Pendant que nous demandions si quelque directeur bien inspiré n'essayerait pas le retour de Mlle Blangy dans notre ville, M. Davis faisait mieux: il était "Giselle" prête à prendre son vol. Grâce à d'heureuses négociations, vivement engagées et vivement conclues, il a séduit cette artiste [illegible], mais *pour une semaine seulement*. Elle ne fera que quatre apparitions! C'est bien peu pour ses admirateurs, et il faudra bien se dépêcher de la voir, mais c'est encore beaucoup, si l'on songe que nous courrions grand risque de ne pas même avoir une pareille aubaine.

Qu'on ne s'y trompe pas. Mlle Blangy ne danse que *quatre fois* avant son départ pour la Havane. Il n'y a pas de temps à perdre. Si le public entend bien ses intérêts, il s'empressera d'accourir en foule, pour son plaisir d'abord, puis pour prouver à la Direction combien il lui sait gré de l'engagement de cette éminente artiste qu'on regrettait tant de n'avoir pas vue au Théâtre d'Orléans durant la saison dernière. Dès demain soir, car tout marche en cette affaire avec une rapidité vraiment féerique, dès demain soir nous pourrons admirer *Giselle*. Ce rôle est, on le sait, le triomphe de Mlle Blangy; car il lui permet de déployer l'admirable intelligence dramatique qui la distingue, et qui, réunie à son talent de danseuse, en fait sans contredit une artiste tout à fait hors ligne. Donc à demain soir.

☞ Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le défi qui avait donné lieu à une altercation regrettable entre deux jeunes gens de cette ville, dont l'un fait partie du conseil de la première municipalité, et à la suite de laquelle tous deux avaient été mis sous caution, a été hier arrangé par l'intervention d'amis communs d'une manière honorable et satisfaisante pour les deux parties.

DÉVOUEMENT.—C'est avec plaisir que nous servons d'interprète à M. Sosthène Roman, de la paroisse St-Jacques, et que nous offrons en son nom à M. Adelard Dugas, capitaine du bateau à vapeur St-Landry, ses sincères remerciements pour les secours désintéressés qu'il lui a si généreusement prodigués, à la tête de tout son équipage, lors de l'incendie de sa sucrerie.

M. S. Roman se plait à reconnaître que c'est à M. Dugas et à l'intrépidité de ses matelots et chauffeurs qu'il doit d'avoir conservé ses magasins et son camp tout entier, qui avaient pris feu en plusieurs endroits. Leur belle conduite a fait l'admiration de tous les habitants que ce sinistre avait attirés sur les lieux.

GEORGIE.—Les candidats, choisis par le caucus des whigs de la Législature géorgienne, pour le poste de sénateurs des Etats-Unis, ont été élus le 13 courant par la Législature: M. Berrien, au premier tour de scrutin; M. Dawson, au cinquième. L'un sera considéré comme étant entré en fonctions le 4 mars dernier; le terme de l'autre part du 4 mars 1849.

CONNECTICUT.—R. S. Baldwin a été nommé sénateur des Etats-Unis par intérim jusqu'à ce que la législature du Connecticut ait pu faire un choix définitif pour le remplacement de l'hon. J. W. Huntington, décédé.

WISCONSIN.—La nouvelle convention constitutionnelle du Wisconsin doit être élue le 29 courant et entrer en session le 15 décembre à Madison. Un nouveau recensement du territoire commencera le 1er décembre, il devra être achevé le 16, et les résultats transmis à la convention le 20. Dans le cas où cette assemblée ne réussirait pas encore cette fois à rédiger une constitution qui plaise au peuple, le gouverneur aura le droit d'ordonner une élection de délégués pour une nouvelle convention. Le Wisconsin tient à être un Etat pour la prochaine élection présidentielle.

Chronique Locale.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Plusieurs affaires, peu importantes, de vol et de voies de fait ont été jugées hier. J. Baker a été déclaré coupable de ce premier délit.—S. Meyers accusé aussi de vol, a été acquitté par le jury qui ne s'est même pas retiré dans la salle des délibérations.—William McDaniel a été déclaré coupable de voies de fait.

RECORDER PAR INTERIM BARTHE.—Ce magistrat a été saisi hier d'une plainte en vol portée par M. Pablo Gouina contre l'esclave Nancy, appartenant à M. Marsoudet. Elle est prévenue d'avoir soustrait une somme de $250, en billets de banque, appartenant au plaignant. Nancy a été arrêtée: elle comparaîtra ce matin devant le recorder par intérim Barthe. Il est probable que celui-ci la renverra pardevant la Quatrième Justice de paix.

RECORDER BALDWIN.—Les papiers relatifs à l'affaire de John Hoez, accusé de voies de fait, ont été envoyés hier à la Première Cour de District, l'accusé ayant fait défaut.—La police a arrêté le nommé Washington Rodgers, prévenu de blessures sur la personne de M. James Quinn. Rodgers s'est reconnu coupable: il a été envoyé en prison jusqu'au moment où les besoins du plaignant lui permettront de comparaître en Cour.

ACCIDENT.—Hier matin, entre trois et quatre heures, deux pêcheurs espagnols nommés Bernardo et Francisco, se sont noyés dans le lac Pontchartrain. Ils étaient partis la veille dans une embarcation de pêche, et ils revenaient à Mileneburg, lorsque, à un quart de mille du rivage, le vent du nord qui soufflait alors avec violence, augmenta subitement de force et chavira le bateau.

AUTRE ACCIDENT.—La voiture d'un laitier s'est heurtée hier matin vers 10 heures, contre une autre voiture qui se dirigeait en sens inverse, et a été violemment renversée sur le trottoir. Le laitier a eu la jambe cassée près du genou. C'est un Français, mais nous n'avons pu apprendre son nom. Il a été immédiatement transporté chez lui, rue du Bayou. On croit qu'il sera nécessaire de l'amputer.

ASSAUT SUR LA HAUTE MER.—Le capitaine G. W. Wiman de la barque *Mauran*, a été arrêté hier par la police de la Première Municipalité. Il est accusé d'avoir commis, sur la haute mer, un assaut et batterie sur la personne d'un de ses matelots. Le recorder par intérim Barthe devant lequel il a comparu, a renvoyé l'accusé sous cautionnement pardevant la Cour de District des Etats-Unis.

DEUX ORPHELINS.—Le capitaine du navire Hope s'est rendu hier au bureau du recorder Seuzeneau, et a annoncé à ce magistrat qu'il se trouve à son bord deux enfans en bas âge dont les parents étaient morts pendant la traversée. Le capitaine désirait savoir s'il n'y aurait pas un asile pour ces pauvres orphelins. Un officier s'est transporté immédiatement à bord du Hope et a conduit les pauvres petits auprès du recorder. Ils ont été provisoirement placés dans la maison du refuge de la 3ème Municipalité.

RECORDER SEUZENEAU.—L'affaire de Patrick O'Brien, prévenu d'un vol d'argent au préjudice de John Byrd et de John Pride, a été examinée hier par le recorder de la 3e Municipalité. O'Brien a été renvoyé pardevant la Première Cour de District.—Deux jeunes gens, A. Bourgeois et Aug. Saucon, comparaissaient devant le recorder sous la prévention d'avoir cassé des vitres à la salle de bal de la Louisiane, au coin des rues Victoire et Esplanade. Ils ont été relaxés, après avoir été sévèrement admonestés par le recorder.

SAISIE D'UN NAVIRE ANGLAIS.—Le navire anglais *Royal Saxon*, venant de Londonderry, a été saisi le 10, à Philadelphie, pour le compte d'une maison de la Nouvelle-Orléans et pour une somme de $20,000, par suite de la faillite des armateurs en Angleterre!

NOUVELLES MODIFICATIONS AU TARIF DU MEXIQUE.—Une décision en date du 6 novembre vient d'apporter ces modifications importantes au tarif décrété, il y a environ six mois, par le gouvernement de Washington, pour les ports du Mexique occupés par l'armée américaine. Cette décision statue:

1o. A 30 p. 100 de droits sur: la soie, le lin, le chanvre, le coton, la laine, et les articles composés de ces matières, le café, le thé, le sucre, les mélasses, le tabac, y compris cigares et cigarettes, le verre, la porcelaine, la poterie, le fer et l'acier, et les articles composés de ces métaux dont l'importation n'est pas prohibée.

2o. A 20 p. 100 de droits sur: le cuivre et les articles en cuivre, le suif, le savon, le poisson, le lard, le porc, les jambons, les langues, le beurre, le fromage, le riz, le maïs et sa farine, les pommes de terre, tous les grains et leurs farines, l'huile et la baleine de baleine; les pelleteries, les bottes et souliers, chapeaux de femmes et d'hommes, bonnets et casquettes; la bière, l'ale, le porter, le cidre, les bardeaux, le vinaigre, les pommes, le biscuit de mer; le bois de charpente, les planches, les merrains, les lattes, la poix, le goudron, la résine, la térébenthine et son essence; les peaux, le cuir et les articles en cuir; et enfin les papiers de tous genres.

Ces nouveaux droits seront applicables à toutes les marchandises déjà entrées, mais dont les droits n'ont pas encore été payés, et qui comptent moins de 90 jours d'entrepôt.

MADAME RESTEL DÉCLARÉE COUPABLE.—Le procès de Mme Restel vient enfin d'avoir un dénoûment qui promet une satisfaction éclatante à la morale publique si longtemps outragée impunément. L'accusée a été déclarée coupable [illegible] par le jury. Reste à la cour à prononcer la sentence. On ne croit pas qu'elle soit moindre de sept années de prison d'Etat.

STEAMERS TRANSATLANTIQUES.—L'*Union*, parti de New-York le 30 septembre, est arrivé à Cherbourg le 16 octobre, après un voyage de 18 jours contrarié par les mauvais temps qui avaient également retardé le *Washington* et le *Cambria*.

L'*Union* a dû profiter de son séjour à Cherbourg pour entrer dans la forme et faire nettoyer son doublage. C'était le seul des quatre paquebots transatlantiques qui n'avait pas encore été soumis à cette opération. Il a dû ensuite se rendre au Havre pour prendre charge et repartir pour New-York le 10 de ce mois.

De son côté le *Philadelphia* a quitté son wharf le 10 dans l'après-midi, avec un petit nombre de passagers, mais un chargement complet, composé de coton, de potasse, de fanons de baleine et de $21,360.

"Du reste, dit le *Courrier des Etats-Unis*, le capitaine Besson, malgré la brièveté de son séjour dans notre port, n'a pas échappé aux tribulations judiciaires auxquelles il semble prédestiné. Il a été arrêté deux fois; lundi, à la requête de Paul Brun, son domestique déserteur, et hier matin, sur la plainte de certains de ses derniers passagers d'entrepont, qui réclament des dommages et intérêts pour les privations qu'ils auraient eues à souffrir. On ne saurait douter qu'il y ait un complot permanent de la malveillance, au fond de ces poursuites opiniâtres qui tiennent de la persécution. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons peut-être.

"Quoiqu'il en soit, le commandant d'un *revenue cutter* voulut s'opposer au départ du capitaine Besson, quelques cautions qu'il eût offertes, et une collision regrettable fut un instant à craindre. Heureusement, la fermeté du capitaine triompha de tous les obstacles, et le steamer quitta le wharf sans encombre."

Le *Washington*, arrivé le 9 a dû repartir le 18 de ce mois pour Southampton et Brême.

Le steamer à hélice *Sarah Sands* a suspendu momentanément ses voyages: il ne les reprendra que dans le mois de janvier, après avoir subi des réparations considérables.

DEMONSTRATION EN L'HONNEUR DE PIE IX.—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 11 courant:

"Nous apprenons avec plaisir que plusieurs réunions ont déjà eu lieu à New-York, dans le but d'organiser une grande manifestation des sympathies de l'Amérique pour la cause que défend l'illustre Pie IX. Un comité de vingt-cinq membres a été nommé, pour convoquer un vaste meeting dans la salle du Tabernacle. A ce meeting, dont notre prochain numéro fera connaître le jour, une adresse sera votée au peuple italien et à son grand Pontife, comme témoignage de l'admiration et des vœux ardents de l'Amérique libre et civilisée."

Puis à cet avis, le même journal ajoute le paragraphe suivant, auquel nous donnons la plus complète adhésion:

"Un meeting en l'honneur de Pie IX a eu lieu à Londres il y a quelques semaines, et dès que la nouvelle en est parvenue à Rome, des placards ont été affichés dans toutes les rues: "l'Angleterre est pour nous," disaient ces feuilles; et les Romains, raffermis dans leur foi libérale, répétaient avec joie: "l'Angleterre est pour nous." Qui ne voit l'effet que produira une chaleureuse adresse arrivant de la métropole des Etats-Unis, couverte des signatures de milliers de citoyens de tous pays, de toutes religions, de tous partis, mais tous amis de la liberté. Les Italiens se sentiront grandir sous l'admiration de la puissante République Américaine, et l'Autriche reculera devant la réprobation morale du monde entier."

LE PAPE AU CHILI.—En 1824, l'abbé Mastaï Ferretti, aujourd'hui pape, visitait les missions de l'Amérique du Sud. Un jour qu'il se rendait de Valparaiso à Lima sur une goëlette chilienne, il fut surpris par une violente tempête, le bâtiment, poussé sur les brisans, allait périr, lorsqu'une embarcation montée par des nègres vint l'accoster. Le patron de la barque se rendit à bord de la goëlette et demanda au capitaine la permission de remplacer le pilote. Il gouverna si bien, qu'après les plus grandes difficultés, il parvint à faire entrer le bâtiment dans le petit port d'Arica, situé sur la côte sud. Alors, l'abbé Ferretti s'informa du nom de son libérateur. C'était un pauvre pêcheur nommé Bako. Le lendemain, il se rendit à la cabane que cet homme habitait sur le bord de la mer, et lui laissa une bourse contenant quatre cents piastres. Lorsqu'il fut parvenu au pouvoir suprême, le cardinal Mastaï Ferretti se souvint de Bako, et, par l'intermédiaire du chef des missions, lui fit transmettre son portrait et une somme égale à la première.

Mais, depuis 1824, les choses avaient bien changé. Bako, actif et laborieux, avait mis à profit le don de l'abbé Mastaï Ferretti; il avait exploité, un des premiers, le salpêtre qu'on trouve en si grande quantité à Arica. Il est devenu riche, et une magnifique habitation, asile de ses vieux jours, remplace aujourd'hui sa chétive cabane. Profondément sensible au souvenir du Saint-Père, il a fait une chapelle où il a placé l'image vénérée du pontife; cette chapelle, qui domine la mer, s'élève aux regards des voyageurs comme un double enseignement des desseins de la Providence.

SALUT PROVIDENTIEL.—Le 4 octobre, vers quatre heures du matin, un bloc énorme de rocher, détaché de la montagne qui domine le village de Mélagues (Aveyron), roulait avec un fracas épouvantable et nivelait par ses bonds effroyables tout ce qui semblait devoir s'opposer à son passage.

Arrivé à une distance d'environ 200 mètres du lieu de départ, le redoutable voyageur jugea à propos de faire halte au rez-de-chaussée de la maison d'une veuve septuagénaire, chargée de deux enfans, après avoir pulvérisé la toiture, les poutres et les planches du premier étage, sans égard pour les meubles et les petites provisions qui s'y trouvaient. Les membres de cette malheureuse famille, ensevelis dans ce moment terrible dans les profondeurs du sommeil, ont été miraculeusement épargnés.

Le fils a trouvé son salut dans un cabinet voisin du lieu du désastre; la mère et la jeune fille, éveillées en sursaut et croyant avoir entendu le bruit du tonnerre, ont été retirées de dessous les décombres sans autre mal que la frayeur.

Au-dessous, un ânon occupait paisiblement la place que le bloc, par son imposante position, semblait lui avoir voulu réserver, comme par pitié.

DE FORTES INONDATIONS viennent d'affliger le midi de la France. Le débordement de l'Hérault a jeté l'épouvante dans les campagnes. Sur beaucoup de point, même assez éloignés du lit de la rivière, les vendangeurs surpris ont eu beaucoup de peine à se soustraire à la violence du torrent, et l'on assure qu'une quantité considérable d'objets et ustensiles d'agriculture ont été vue de loin entraînés par les eaux. A Pezenas, elles ont remonté un instant jusqu'aux abords de la promenade, de telle sorte, que les jardins qui bordent la ville étaient entourés d'eau de toutes parts. A Canet, l'inondation aurait causé les plus grands ravages: on parle de récoltes pendantes enlevées, de digues emportées, de champs ou luzernières effroyablement ensablés, de bestiaux entièrement perdus.

A Vigan, un ouragan a causé des désastres non moins regrettables; les collines et les vallons ont été ravinés profondément, les arbres ont été déracinés en grand nombre, des murailles renversées, des prairies et des jardins potagers entièrement couverts de pierres et de limon. Heureusement encore le territoire seul a souffert; et dans les communes environnantes, on n'a à regretter la mort de personne, ni l'enlèvement d'aucune maison.

La ville de Samène n'en a pas été quitte à si bon marché. Les quartiers bas de cette localité ont été totalement envahis; l'eau a pénétré dans l'église et dans la salle de la mairie, et s'est élevée à un mètre de plus que lors de l'inondation de 1840. Les cuves où était renfermé encore le vin de la nouvelle récolte ont été emportées ou renversées; les magasins de draps, de toileries ou autres objets ont été complètement submergés; les balles de farine avariées dans les boulangeries. On a retrouvé, dans le pré du Pied-de-Ville, des paquets de ganterie, de bonneterie et de soierie.

Tous les ponts ont été plus ou moins ébranlés, les parapets de celui de la ville ont été abattus; le pont de Saianon, que l'on finissait à peine de réparer, est maintenant hors de service. Les chemins ont été dégradés sur plusieurs points rendus impraticables. On ne peut encore apprécier les pertes immenses qu'a éprouvées cette commune. Nous apprenons aussi que celles de Valleraugue et de Ganges ont été également bien maltraitées.

DÉCOUVERTE D'UN VOL À L'AIDE DU SOMNAMBULISME. On lit dans un journal de Paris du 17 octobre: La femme G...., marchande revendeuse aux environs des marchés, fut volée il y a deux jours. On s'était introduit la nuit dans sa boutique, qui est séparée de son logement, et on lui enleva une grande partie de ce qui s'y trouvait, en meubles, glaces et objets divers.

La femme G.... commença par une déclaration au commissaire de son quartier, mais en même temps elle s'avisa d'un expédient qui devait la mettre plus promptement sur la trace des voleurs. Elle avait lu dans la *Presse* la lettre écrite par M. Alexandre Dumas sur une expérience de somnambulisme faite à *Monte-Cristo*, et, impressionnée par les détails merveilleux et authentiques de ce récit, elle voulut à toute force consulter à son tour le somnambule Alexis, bien convaincue qu'il lui apprendrait où étaient passés ses meubles.

Ce que la femme G.... avait espéré se réalisa; Alexis mis en contact avec elle, lui dit que les voleurs étaient au nombre de deux; ils avaient conduit, d'abord, la charrette dont ils s'étaient servis pour le transport des objets, à la barrière de la Chopinette, chez un marchand de vins d'où ils s'étaient rendus chez un autre cabaretier de la Villette, et celui-ci avait consenti à recevoir les meubles, qui ont été déchargés et transportés dans une pièce au fond d'une cour.

La revendeuse, renseignée ainsi d'une manière exacte, se rendit d'abord chez le marchand de vins de la barrière de la Chopinette, qui lui dit qu'en effet on lui avait proposé de recevoir des meubles et qu'il avait refusé parce qu'il n'avait pas de place. Elle passa ensuite chez le second cabaretier, à la Villette, et elle y trouva, dans le local désigné, tout ce qu'on lui avait pris.

Mais il se trouva aussi que l'auteur principal de ce vol était son mari en personne, dont elle vit séparée depuis plusieurs années, à cause de son inconduite; et, chose révélée également par le somnambule, il s'était servi d'une clé qu'il avait gardée pour s'introduire dans la boutique. Cette circonstance a forcé la dame G.... à retirer sa plainte.

FEUILLETON.

Mémoires d'un Médecin.

JOSEPH BALSAMO.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

(Voir l'Abeille du 14 au 25 oct et du 1er nov.)

TROISIÈME PARTIE.

XXVIII.

Les Parlemens.

Tandis que toutes ces intrigues subalternes, couvées et écloses sous les tilleuls et dans les fleurs de Trianon, composaient une existence assez animée aux environs de ce petit monde, les grandes intrigues de la ville, taupées menaçantes, ouvraient leurs vastes ailes au-dessus du palais de Thémis, comme l'écrivait mythologiquement M. Jean Dubarry à sa sœur.

Les parlemens, reste dégénéré de l'ancienne opposition française, avaient repris haleine sous la main capricieuse de Louis XV; mais depuis, leur protecteur, M. de Choiseul, était tombé; ils sentaient le danger s'approcher d'eux et s'apprêtaient à le conjurer par des mesures aussi énergiques que la circonstance le permettait.

Toute grande commotion générale s'embrâse par une question personnelle, comme les grandes batailles de corps armés débutent par des engagements de tirailleurs isolés.

Depuis que M. de La Chalotais, prenant au corps M. d'Aiguillon, avait personnifié la lutte du tiers contre la féodalité, l'esprit public s'en tenait là et ne souffrait pas que la question fût déplacée.

Or, le roi, que le parlement de Bretagne et de la France entière avait noyé sous un déluge de représentations, plus ou moins soumises et filiales, le roi venait, grâce à Mme Dubarry, de donner raison contre le tiers-parti à la féodalité, en nommant M. d'Aiguillon au commandement de ses chevau-légers.

M. Jean Dubarry l'avait formulé avec exactitude: c'était un rude soufflet sur la joue des amés et féaux conseillers tenant cour de parlement.

Comment ce soufflet serait-il accepté? telle était la question que la cour et la ville se posaient chaque matin au lever du soleil.

Les gens du parlement sont d'habiles gens, et là où beaucoup d'autres sont embarrassés, ils voient clair.

Ils commencèrent par bien s'entendre entre eux sur l'application et le résultat du soufflet, après quoi ils prirent la détermination suivante, lorsqu'il fut bien arrêté que le soufflet avait été donné et reçu.

La cour du parlement délibérera sur la conduite de l'ex gouverneur de Bretagne, et donnera son avis.

Mais le roi para le coup en intimant aux pairs et aux princes la défense de se rendre au palais pour assister à quelque délibération que ce fût, touchant M. d'Aiguillon; ceux-ci obéirent à la lettre.

Alors le parlement, résolu de faire sa besogne lui-même, rendit un arrêt dans lequel, déclarant que le duc d'Aiguillon était gravement inculpé et prévenu de soupçon, même de faits qui entachaient son honneur, ce pair était suspendu des fonctions de la pairie jusqu'à ce que, par un jugement rendu en la cour des pairs dans les formes et avec les solennités prescrites par les lois et ordonnances du royaume, *que rien ne peut suppléer*, il se fût pleinement purgé des accusations et soupçons entachant son honneur.

Mais ce n'était rien qu'un pareil arrêt rendu en cour de parlement, devant les intéressés, et inscrit aux registres; il fallait la publicité, la notoriété publique; il fallait ce scandale que jamais chanson ne craint de soulever en France, ce qui rend la chanson souveraine, dominatrice des événemens et des hommes. Il fallait élever cet arrêt du parlement à la puissance de la chanson.

Paris ne demandait pas mieux que de s'intéresser au scandale; peu disposé pour la cour, peu pour le parlement, ce Paris en ébullition perpétuelle, attendait quelque bon sujet de rire comme transition à tous ces sujets de larmes qu'on lui fournissait depuis cent ans.

L'arrêt donc était bien et dûment rendu; le parlement nomma des commissaires pour le faire imprimer sous leurs yeux. On tira cet arrêt à dix mille exemplaires, dont la distribution fut organisée en un moment.

Après quoi, comme il était dans les formes que le principal intéressé fût informé de ce que la cour avait fait de lui, ces mêmes commissaires se transportèrent à l'hôtel de M. le duc d'Aiguillon, qui venait de descendre à Paris pour un rendez-vous impérieux.

Ce rendez-vous n'était autre chose qu'une explication nette et franche devenue nécessaire entre le duc et son oncle le maréchal.

Grâce à Rafté, tout Versailles avait su en une heure la noble résistance du vieux duc aux ordres du roi, touchant le portefeuille de M. de Choiseul. Grâce à Versailles, tout Paris et toute la France avait appris la même nouvelle; en sorte que M. de Richelieu se trouvait depuis quelque temps hissé sur le pavois de la popularité, d'où il faisait des grimaces polies, quoique à Mme Dubarry et à son cher neveu lui-même.

La position n'était pas bonne pour M. d'Aiguillon, déjà fort impopulaire. Le maréchal, si haï du peuple, mais redouté, [illegible] que Louis XV, le maréchal, qu'après avoir choisi un parti en [illegible] voyait tirer dessus sans ménagement, lorsque la circonstance le permettait, ou qu'un bon mot en pouvait résulter; Richelieu, disons-nous, était un fâcheux ennemi à conserver; d'autant mieux que le pire côté de son inimitié, était toujours celui qu'il réservait, pour faire ce qu'il appelait des surprises.

Le duc d'Aiguillon avait, depuis son entrevue avec Mme Dubarry, deux défauts à la cuirasse. Devinant tout ce que Richelieu cachait de rancune et d'appétits de vengeance sous l'apparente égalité de son humeur, il fit ce qu'on doit faire en cas de tempête: il creva la trombe à coups de canon, bien assuré que le péril serait moindre si on s'y jetait courageusement.

Il se mit donc à rechercher partout son oncle pour avoir avec lui un entretien sérieux; mais rien n'était si difficile depuis que le maréchal avait éventé son désir.

Marches et contremarches commencèrent; du plus loin que le maréchal voyait son neveu, il lui décochait un sourire et s'entourait immédiatement des gens qui rendaient toute communication impossible; il défiait ainsi l'ennemi, comme dans un fort impénétrable.

Le duc d'Aiguillon creva la trombe.

Il se présenta purement et simplement chez son oncle à Versailles.

Mais Rafté, en faction à sa petite fenêtre de l'hôtel, donnant sur la cour, reconnut les livrées du duc et prévint son maître.

Le duc entra jusque dans la chambre à coucher du maréchal; il y trouva Rafté, lequel, avec un sourire tout gros de confidences, commit l'indiscrétion de raconter à ce neveu que son oncle avait passé la nuit hors de l'hôtel.

M. d'Aiguillon se pinça les lèvres et fit bonne retraite.

Rentré chez lui, il écrivit au maréchal pour lui demander audience.

Le maréchal ne pouvait reculer devant une réponse. Il ne pouvait, s'il répondait, refuser l'audience, et, s'il accordait l'audience, comment refuser une bonne explication! M. d'Aiguillon ressemblait trop à ces spadassins polis et charmans, qui cachent leurs mauvais desseins sous une gracieuseté adorable, amènent leur homme avec des révérences sur le terrain, et là l'égorgent sans miséricorde.

Le maréchal n'avait pas assez d'amour-propre pour se faire illusion, il savait toute la force de son neveu. Une fois en face de lui, cet antagoniste lui arracherait, soit un pardon, soit une concession. Or, Richelieu ne pardonnait jamais, et des concessions à un ennemi sont toujours une faute mortelle en politique.

Il feignit donc, au reçu de la lettre de M. d'Aiguillon, d'avoir quitté Paris pour plusieurs jours.

Rafté, qu'il consulta sur ce point, lui donna l'avis suivant:

—Nous sommes en chemin de ruiner M. d'Aiguillon. Nos amis des parlemens font la besogne. Si M. d'Aiguillon, qui s'en doute, peut avant l'explosion mettre la main sur vous, il vous arrachera une promesse de le servir en cas de malheur, car votre ressentiment est de ceux que vous ne pouvez hautement faire passer avant un intérêt de famille; si vous refusez, au contraire, M. d'Aiguillon s'en va en vous nommant son ennemi, en vous attribuant le mal, et il s'en va soulagé, comme on l'est toujours, chaque fois qu'on a trouvé la cause du mal, bien que le mal ne soit pas guéri.

—C'est parfaitement juste, répliqua Richelieu; mais je ne puis me céler éternellement. Combien de jours avant l'explosion?

—Six jours, monsieur.

—C'est sûr?

Rafté tira de sa poche une lettre d'un conseiller au parlement; cette lettre contenait seulement les deux lignes que voici:

"Il a été décidé que l'arrêt serait rendu. Il le sera jeudi, dernier délai fixé par la Compagnie."

—Alors, rien de plus simple, répliqua le maréchal. Renvoie au duc sa lettre avec un billet de ta main.

"Monsieur le duc,

"Vous aurez appris le départ de monsieur le maréchal pour ****. Ce changement d'air a été jugé indispensable par le médecin de monsieur le maréchal, qu'il trouve un peu fatigué. Si, comme je le crois d'après ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire l'autre jour, vous désirez de parler à monsieur le maréchal, je puis vous certifier que jeudi au soir, monsieur le duc couchera, revenant de ****, en son hôtel à Paris, vous l'y trouverez donc sans faute."

—Et maintenant, ajouta le maréchal, cache-moi quelque part jusqu'à jeudi.

Rafté suivit ponctuellement ces instructions. Le billet fut écrit et envoyé, la cachette fut trouvée. Seulement, M. le duc de Richelieu, qui s'ennuyait, sortit un soir pour aller à Trianon parler à Nicole. Il ne risquait rien, ce croyait-il, ne rien risquer, sachant M. le duc d'Aiguillon au pavillon de Luciennes.

Le résultat de cette manœuvre que si M. d'Aiguillon se doutait de quelque chose, il ne put, du moins, prévenir le coup dont il était menacé, faute de rencontrer l'épée de son ennemi.

Le délai de jeudi le satisfit; il partit ce jour-là de Versailles avec l'espoir de rencontrer enfin et de combattre cet antagoniste impalpable.

C'était, nous l'avons dit, le jour où le Parlement venait de rendre son arrêt.

Une fermentation sourde encore, mais parfaitement intelligible pour le Parisien, qui connaît si bien le niveau de ses ondes, régnait dans les grandes rues que traversa le carrosse de M. d'Aiguillon.

On ne fit pas attention à lui, car il avait eu la précaution de voyager dans une voiture sans armes, avec deux grisons, comme s'il allait en bonne fortune.

Il vit bien çà et là des gens affairés qui se montraient un papier, le lisaient avec force gesticulations et tourbillonnaient en groupes comme des fourmis autour d'une parcelle de sucre tombée à terre; mais c'était le temps des agitations inoffensives: le peuple se groupait ainsi pour une taxe sur les blés, pour un article de gazette de Hollande, pour un quatrain de Voltaire ou pour une chanson contre la Dubarry ou M de Maupeou.

Monsieur d'Aiguillon toucha droit à l'hôtel de M. de Richelieu. Il n'y trouva que Rafté.

—M. le maréchal, répondit celui-ci, était attendu d'un instant à l'autre; quelque retard de poste le retenait aux barrières.

M. d'Aiguillon proposa d'attendre, tout en manifestant quelque mauvaise humeur à Rafté, car il prenait l'excuse pour une nouvelle défaite.

Ce fut bien pis lorsque Rafté lui répondit: que le maréchal serait au désespoir, quand il rentrerait, qu'on eût fait attendre M. d'Aiguillon; que, d'ailleurs, il ne devait pas coucher à Paris, ainsi qu'il avait été convenu d'abord; que, sans doute, il ne reviendrait pas seul de la campagne, et traverserait seulement Paris en prenant les nouvelles à son hôtel; que, par conséquent, M. d'Aiguillon ferait bien de retourner chez lui même, où le maréchal monterait en passant.

—Ecoutez, Rafté, dit d'Aiguillon qui s'était fort assombri durant cette réplique toute obscure; vous êtes la conscience de mon oncle: répondez-moi en honnête homme. On me joue, n'est-ce pas, et M. le maréchal ne veut pas me voir. Ne m'interrompez pas, Rafté, vous avez été pour moi souvent un bon conseil, et j'ai pu être pour vous, ce que je serai encore, un bon ami; faut-il que je retourne à Versailles?

—Monsieur le duc, sur l'honneur, vous recevrez chez vous, avant une heure d'ici, la visite de monsieur le maréchal.

—Mais alors, autant que je l'attende ici, puisqu'il y viendra.

—J'ai eu l'honneur de vous dire qu'il n'y viendrait peut-être pas seul.

—Je comprends...., et j'ai votre parole, Rafté.

A ces mots, le duc sortit tout rêveur, mais d'un air aussi noble et aussi gracieux que l'était peu la figure du maréchal lorsqu'il sortit d'un cabinet vitré, après le départ de son neveu.

Le maréchal souriait comme un de ces laids démons que Callot a semés dans ses Tentations.

—Il ne se doute de rien, Rafté? dit-il.

—De rien, monseigneur.

—Quelle heure est-il?

—L'heure ne fait rien à la chose, monseigneur; il faut attendre que notre petit procureur du Châtelet soit venu m'avertir. Les commissaires sont encore chez l'imprimeur.

Rafté n'avait point achevé quand un valet de pied fit entrer par une porte secrète un personnage assez crasseux, assez laid, assez noir, une de ces plumes vivantes pour lesquelles monsieur Dubarry professait une si violente antipathie.

Rafté poussa le maréchal dans le cabinet, et s'avança souriant à la rencontre de cet homme.

—Ah! c'est vous, maître Flageot! dit-il; enchanté de votre visite.

—Votre serviteur, monsieur de Rafté; eh bien! l'affaire est faite.

—C'est imprimé!

—Et tiré à cinq mille. Les premières épreuves courent déjà la ville, les autres sèchent.

—Quel malheur! cher monsieur Flageot, quel désespoir pour la famille de M. le maréchal!

M. Flageot, pour se dispenser de répondre, c'est-à-dire de mentir, tira une large boîte d'argent, d'où il puisa lentement une prise de tabac d'Espagne.

—Et ensuite que fait-on? continua Rafté.

—La forme, cher monsieur de Rafté. MM. les commissaires, sûrs du tirage et de la distribution, monteront immédiatement dans le carrosse, qui les attend à la porte de l'imprimeur, et s'en iront signifier l'arrêt à M. le duc d'Aiguillon, qui justement, voyez le bonheur, c'est à dire le malheur, monsieur Rafté, se trouve en son hôtel à Paris, où l'on va pouvoir parler à sa personne.

Rafté fit un brusque mouvement pour atteindre sur un meuble un énorme sac de procédure qu'il remit à maître Flageot en lui disant:

—Voici les pièces dont je vous ai parlé, monsieur; Mgr le maréchal a la plus grande confiance en vos lumières et vous abandonne cette affaire, qui doit être avantageuse pour vous. Merci de vos bons offices dans le déplorable conflit de M. d'Aiguillon avec le tout-puissant parlement de Paris, merci de vos bons avis.

Et il poussa doucement, mais avec une certaine hâte, vers la porte de l'antichambre, maître Flageot, ravi du poids de son dossier.

Aussitôt, délivrant le maréchal de sa prison:

—Allons, monsieur, dit-il, en voiture! Vous n'avez pas de temps à perdre, si vous voulez assister à la représentation. Tâchez que vos chevaux marchent plus vite que ceux de messieurs les commissaires.

(*A continuer.*)

Mmes PERRET & Co.
58, Rue Bourbon, près celle Bienville,
ONT l'honneur de prévenir les Dames que, comme par le passé, elles se chargent de la confection de robes, manteaux, visites, lingerie, broderie, etc., sur des modèles des meilleures maisons de Paris. On demande de bonnes ouvrières de suite. [illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Vendredi soir, 19 novembre 1847.

COTON.—Arrivé pendant la semaine, Louisiane et Mississippi, 18,741 balles; Tennessee et North Alabama, 2,408; Arkansas, 2,847; ensemble 24,006 balles. Expédié, pendant la semaine, pour Liverpool, 3,301; Havre, 2,634; Tampico, 350 (700 demi balles); Havane, 60; New-York, 2,179; Boston, 1,400: ensemble 11,517 balles. Ce qui donne une augmentation de stock de 13,479 balles, portant le chiffre actuel, y compris le coton à bord non expédié ce jour, à 128,344 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er septembre 1847,		23,817
Arrivé durant la semaine	24,006	
Arrivé antérieurement	[illegible]	
		205,950
		229,717
Expédié durant la semaine	11,517	
Expédié antérieurement	89,856	
		101,373
Stock en main et à bord des navires, ce soir.		128,344

Le marché au coton a été très agité cette semaine. Les mauvaises nouvelles apportées par le Caledonia, avaient déjà fait baisser les prix de ¾ @ 1 c. par livre, lorsque l'arrivée des nouvelles du Washington les ont fait tomber de ½ c. par livre de plus. Cependant mercredi le marché a commencé à se relever et 9,000 balles ont changé de main: depuis ce jour, les demandes ayant continué à être bonnes les détenteurs ont pu réussir à ramener les prix où ils se trouvaient avant la dernière baisse. Il s'est vendu aujourd'hui 3,000 balles et le marché se ferme aux prix suivans.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi.

Inferior	00	@	00
Ordinary	5¾	@	5¾
Middling	6	@	6¼
Good Middling	6½	@	6¾
Middling Fair	6¾	@	7
Fair	7½	@	8
Good Fair	—	@	—
Good and Fine	—	@	—
Good Fair	—	@	—

Les ventes de la semaine s'élèvent à 20,000 balles.

TABAC.—Arrivé, pendant la semaine, 915 boucauts. Expédiés, pendant la semaine, pour New York, 54 boucauts; laissant un stock en entrepôt et à bord non-expédié ce jour, de 12,254 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1847		[illegible]
Arrivé durant la semaine	915	
Arrivé antérieurement	5,051	
		5,966
		[illegible]
Expédié durant la semaine	51	
Expédié antérieurement	16,357	
		16,411
Stock en main ce soir		12,254

Ce marché a continué à être très limité depuis notre dernier rapport, ce qui ne pouvait être autrement considérant notre petit approvisionnement s'élevant à environ 400 boucauts. Environ 30 boucauts ont été vendus pendant la semaine et nous continuons nos dernières quotations, savoir: Inférieurs de 2½ @ 3¼ cents commun 3 @ 3½, beau, de 4 @ 4½; supérieur de 5 @ 5½; choix, de 6 @ 7; feuilles de cigares, de 3 @ 12 cents par livre. Les quatre boucauts de la nouvelle récolte dont nous avons parlé, il y a quelques temps ont été vendus @ 4½ cents.

SUCRE.—Des affaires assez étendues ont été faites en ce marché pendant la semaine [illegible]; les ventes s'élèvent à environ 1,300 boucauts, inclus 300 vendus aujourd'hui, une portion duquel a été chargé pour l'Ouest. Nous cotons: Inférieur de 3 @ 3¼ cents, commun de 3½ @ 4 c., beau de 4¼ @ 4¾ c., choix de 5 @ 5½ cents par livre.

MELASSE.—La demande sur cet article a été bonne, et les ventes se sont élevées à environ 3,500 barils aux prix de 22 @ 23¾ cents par gallon. Nous connaissons d'une vente sur habitation @ 11¼ cents par gallon.

FARINE.—Ce marché a été peu animé depuis notre dernier rapport; les prix s'élèvent de $5 12½ @ $5 25 pour l'Ohio, et de $5 25 @ $5 30 pour St. Louis. Ces jours derniers quelques achats [illegible] et environ 4,000 barils ont changé de mains, y compris environ 2,000 en vente [illegible]. Les demandes sont entièrement pour l'Est. [illegible] n'ont été faits pour l'Europe depuis quelque temps. Le marché s'est clos avec fermeté aux prix suivants: Ohio et Illinois $5 25, St. Louis $5 30 @ [illegible] par baril.

GRAINS.—Les ventes de ce marché depuis nos dernières notes, s'élèvent à 4,000 boisseaux aux prix de 41 @ 47 cts, quoique le faible stock [illegible] fermeté dans le marché, quelques parties sur la levée ont été vendus de 47 @ 51 cents par boisseau. Un petit lot de blé arrivé depuis notre dernier rapport est sur la place et n'a pas encore été vendu. L'avoine s'est vendue facilement, environ 4,000 boisseaux se sont vendus aux prix de 27 @ [illegible] cents en grenier, et de 32 @ 34 cents en sacs, quelques lots de haricots blancs, nouveaux, ont été vendus de $3 30 @ $4, et les rouges de $1 [illegible]

PORC.—Le marché porc a présenté la semaine passée une apparence plus animée que celles dont nous parlions dans nos dernières revues. La demande qui a été confinée dans le Mess a donné un résultat d'une vente de 1,000 barils, au prix de $12 par baril, qui est notre quote d'aujourd'hui pour grandes parties; le prime n'est pas en demande et est négligé de $10 50 @ $11 par baril; à ces prix les détenteurs ne paraissent pas bien fermes.

BOEUF.—Il a été fait peu de choses dans cet article depuis nos dernières dates, le stock est toujours petit, et une bonne partie de l'emporté est avarié. Nous remarquons quelques faibles ventes s'élevant à environ 250 barils au prix de $15 @ $16 pour le Mess et $12 50 @ $13 63 pour le prime.

JAMBON FUME.—Ce marché continue à être plat, les demandes de la semaine passée ont été tout à fait limitées, et le prix semble décliner. Nous cotons les plats côtés @ 7¼ cents; Epaules, première qualité, 7 cents par livre pour le couvert et choisi.

BEURRE ET FROMAGE.—Il continue à y avoir peu de demandes pour cet article, et le marché peut être considéré très plat; le bon beurre de l'Ouest se vend en petite quantité de 11 @ 14 cents, Goshen de 20 @ 23 cents par livre: le fromage est abondant et se vend lentement de 6 @ 7 cents par livre.

GRAINE.—Depuis notre dernière revue, le marché est tombé et les prix sont de 1 @ 1½ cents par livre plus bas pour première qualité; quant à l'inférieur, il n'y a pas de demandes et les prix sont nominaux. Les transactions de la semaine ont été limitées à quelques petits lots de première qualité de 8½ @ 9½ et 10 cents, mais on peut obtenir la première qualité par grands lots @ 9½ cents par livre.

WHISKEY.—Cet article est languissant, et les prix sont tombés @ 18¼ cents par gallon pour le rectifié; rien de fait en article commun.

CHANGE.—Il n'y a aucune amélioration sur le change étranger. Sterling, de 5 @ 6 pour cent de prime; francs, de 5 40 @ 5 47½. Sur New-York, à 60 jours, de 2½ @ 3 pour cent d'escompte; traites à vue de ½ @ 1 pour cent d'escompte.

FRET.—Le fret est tombé de 7/16 @ 15/32 d. pour le coton pour Liverpool, et 1 c. pour le Havre.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.
Barque M W Brett, Twinder, pr Charleston.
Brick T Street, McConnell, pr la Havane.
Goëlette Mississippi, Clark, pr Vera Cruz.
Jane, Welch, pr Balize, Honduras.
Warsaw, Baldich, pr Tampico.

ARRIVÉS.
Navire Cordova, Lowell, du Havre.
Navire à vapeur Yatch, Crane, de Galveston.
Wm Price, Agnew, de Liverpool.
Cordova, Lord, du Havre.
Barque Eliza Thornton, Little, de Portland, Me.
Brick Lycoming, Gardner, de Falmouth, Ja.
Hamlet, Robinson, des Iles Turques.
Halcyon, Morton, des Iles Turques.
Ant, Anderson, de Kingston, Ja.
Monnillo, Vinguro, de la Havane.
Pheno, Bachelder, de Matanzas.
Time & Edward, Mills, de Key West.
Goëlette Octavia, Knowles, des Tortugas.
Emma Norden, Webster, de Matagorda.
Time, Harrison, de Nassau, N P.
Steamers Creole, Griffin, de Mobile.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
Marengo, Brinham, de Vicksburg.
Natchez, Leathers, de Vicksburg.
Rockaway, Jones, d'Alexandria.
Courier, Martin, de la Balise.
Eclipse, Dennis, de St. Louis.
Ben Adams, Hunt, de Lafourche.
Old Hickory, Matthews, de Millikin's Bend.
Yorktown, Halderman, de Cincinnati.

MEMORANDA.
La Barque James Andrews, partie de ce port pour Boston, a été rencontrée le 15 du courant par la latitude 25 54, longitude 84 58.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

S. Sands,	d'Angleterre,	21 oct N. York	24 nov
New York,	de France,	24 oct N. York	24 nov
Acadia,	d'Angleterre,	4 nov Boston	16 déc
Union,	de France,	10 nov N. York	9 déc
Britannia,	d'Angleterre,	19 nov Boston	16 déc
Philadelphia,	de France,	23 déc N. York	22 jan

Le vapeur d'Angleterre pour l'île aux Chats (Louisiane) a dû partir le 2 courant.

EN débarquement du navire James Titcomb, du Havre: 43 douzaines fromage de Hollande, première qualité; 3 tonneaux fromage de Gruyère, à vendre par D. LANATA, 20 nov 9 et 10 Jefferson.

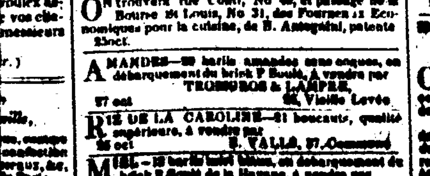

ON trouvera rue Conti, No 46, et passage de la Bourse St. Louis, No 31, des Fourneaux Economiques pour la cuisine, de B. Antognini, patenté. 25oct.

AMANDES—20 barils amandes sans coques, en débarquement du brick P Soulé, à vendre par TROMBOROS & LAMPRE, 27 oct 66, Vieille Levée.

RIZ DE LA CAROLINE—21 boucauts, qualité supérieure, à vendre par B. VALLS, 25 oct 27, Commune.

MIEL—12 barils miel blanc, en débarquement du brick P Soulé de la Havane, à vendre par TROMBOROS & LAMPRE, 27 oct 66, Vieille Levée.

☞ Le paquebot WISCONSIN, cap. Mumford, de New-York, est maintenant en déchargement vis à vis la Monnaie; les consignataires sont requis de recevoir leur fret immédiatement sur la Levée ou elles seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et dépens. JOHN O. WOODRUFF & Co, 19nov 93, Magasins.

☞ LE navire WAKONA, de Bordeaux, est en déchargement entre les deux marchés de la première municipalité. Les consignataires sont invités à faire leurs entrées en douane et à recevoir leurs marchandises sur la levée.
Les marchandises dont les permis n'auront point été pris dans les magasins publics aux frais et risques des consignataires. 17 nov J & J TARDOS, 15, Conti.

☞ LE capitaine et les consignataires du navire am. WAKONA, ne seront responsables d'aucunes dettes contractées par l'équipage dudit navire. 17 nov J & J TARDOS, 15 Conti.

Succession de Wm Walker.
TOUTES les personnes ayant des réclamations contre cette succession sont priées de les présenter au soussigné. A. R. AKEN, curateur. 20 nov—3eni 93, rue Carondelet

A VENDRE—Un beau lot de terre situé dans la seconde Municipalité, rue Baronne, entre les rues Girod et Julie, ayant, mesure française, 45 pieds de face à ladite rue Baronne, sur une profondeur de 150 pieds; ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.
Si d'ici au samedi, 27 du courant, cette propriété n'était pas vendue à l'amiable, elle le serait le même jour à midi, à l'Arcade de Banks, par le ministère de P. E. Tricou, encanteur.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
S'adresser rue Bourbon, No 77, à P. A. DUPIN. 20 nov—7

EN débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux.—17 barriques vin rouge Haut-Brion et Haut Talence; 50 demi barriques do do do; 40 demi barriques vin blanc, Barsac et Haut-Sauterne; 104 caisses vin blanc Haut-Barsac, de 12 bouteilles; 100 caisses do Haut Sauterne, 24 1/2 bouteilles, 500 do vin rouge St-Estèphe et St Julien; 300 caisses abricots; 30 do fruits assortis à l'eau de vie; 25 do prunes; 13 do poires; 40 do liqueurs surfines en bouteilles et 1/2 bouteilles; [illegible] do cerises à l'eau de vie; 30 paniers bouteilles vides; 5 caisses prunes en bocaux; 20 do prunes en boîtes transparentes; 10 pipes eau de vie du Cognac, [illegible] preuve, marque Castillon; 40 quarts do do do de do; 16 barils vinaigre de vin blanc, à vendre par AUG. MOLIER, 20 nov rue Toulouse, No. 90

EN débarquement de la barque Hansa, de Bordeaux. 8 demi pipes Cognac fine champagne, de Olivier; 6 quarts pipes idem; 4 demi pipes Cognac de preuve, de J. J. Dupuy; 10 quarts idem; 40 caisses abricots à l'eau de vie, 40 do fruits assortis, à l'eau de vie, 30 do prunes à l'eau de vie, 25 do poires, do 25 caisses vin Haut Talence, 20 do pruneaux en caisses, 10 do en jarres, 5 balles bouchons pointus, fins et superfins, 8 do surfins, 150 paniers bouteilles vides, à vendre par DARAN, GUEYROUZE & Co, 20 nov 11 et 15, rue Louis.

CHARBON—On retire actuellement d'un chaland amarré à la Levée presqu'en face de l'Esplanade, du charbon de Pittsburg, que l'on vendra à bas prix, en lots à la convenance des acheteurs. 20nov

ON désire trouver à louer—20 NEGRES robustes; s'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, 20 nov 17 et 19, St Louis

VIN DE CHAMPAGNE—400 paniers vin de Champagne, de la marque A. Pavillier, à vendre par AUG. MOLIER, 20 nov rue St. Louis, No. 90

CHAUX DE THOMASTON.—Les personnes qui en désireraient par grande quantité, la recevront à leur habitation par la côte directement par le navire qui l'apporte, [illegible] ALFRED KEARNY & Co, 20nov 96, Magasins

VACHE A VENDRE—Une belle vache laitière de Durham, à vendre, s'adresser à bord du navire Wisconsin, vis-à-vis le carré nord de la 3e Municipalité ou à JOHN O. WOODRUFF & Co, 20nov 93, Magasins.

ALCOOL.—12 barils 90 alcool, en débarquement du navire YORK TOWN, à vendre par NATHAN JARVIS & CO, Encoignure Commune et Magasin, agent du laboratoire de l'Ohio. 20 nov

HUILE DE LIN.—30 barils huile de lin de Cincinnati, à vendre par NATHAN JARVIS & CO, 20 nov 20, rue de la Commune

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LES Drs F. BLANCHARD & A. LION, chirurgiens-dentistes de la faculté de Paris et New-Orleans, ont transféré leur domicile au No 77, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet, côté de la 2e Municipalité. 19nov

UNE dame parlant anglais et français désire trouver une situation dans un magasin de modes ou de nouveautés. Les renseignements les plus désirables seront donnés. S'adresser à l'Abeille. 19 nov

L'ACADEMIE de Danse de M & Mme HAZARD, ouvrira [illegible] prochain, 22 courant, à leur résidence, rue St Charles, vis à vis la place Lafayette. 19 nov

SOIREES FASHIONABLES—A la nouvelle salle de bal, rue St Charles, vis-à-vis la place Lafayette. [illegible] Mme HAZARD est maintenant ouverte. Pour les conditions, s'adresser à l'endroit [illegible] 19 nov—1m

A VENDRE—Traites sur Bordeaux, en sommes à la convenance des acheteurs. 18nov—1f V. BOURMAGE, 87, St. Louis.

Maison d'habillemens de Paris et de New-York.
118, rue de la Vieille Levée, entre Douane et St Philippe.
JOHN HAHN de retour du Nord et de France, prévient le public et ses amis, qu'il vient d'importer un grand assortiment de nouveautés pour hommes et enfans, savoir:
Pour hommes—Paletots, redingotes, à la française, Lord Byron, d'Orléans, habits à la française, gilets, [illegible] pantalons, chapeaux, [illegible] robes de chambre, ganterie, cravates, bonneterie, et tout ce qui concerne les articles de voyage.
Pour enfans—Levites, paletots, habits jaquettes, Mousquetaires, [illegible] un assortiment complet de linge d'habits, chapeaux et casquettes.
Tous ces articles sont des confectionnés sur commande et à la dernière mode.
Ils seront vendus à très bon marché et au comptant. 18 nov—1m

Succession de John Schlich.
TOUTES personnes devant à la succession de feu John Schlich sont engagées à payer, et celles ayant des droits à réclamer [illegible]. FRANKS HAINES. Avocat de l'exécuteur testamentaire, No 122, rue Tchoupitoulas. 18nov

EN débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux, 1000 caisses de vin Haut Brion La Mission C. C. et de Talence, [illegible] Les soussignés vendront le tout à des prix réduits. A & J CAVELIER, 18nov—3

Pharmacie à Vendre.
LE soussigné désirant faire un voyage en Europe, offre à vendre sa Pharmacie établie depuis une quinzaine d'années à Bâton Rouge, dans une situation des plus favorables, et produisant par sa clientèle bien choisie un revenu assuré. S'adresser à MM. MENARD & VIGNAUD, Rue Poydras, 108. Ou à M. B. JOURDAN, Bâton Rouge. 19 nov—15f

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Oceana et Wakona, de Bordeaux: 183 barriques vin rouge St Julien et St Estèphe, 103 barils vin blanc Haut Sauterne, 10 demi-pipes et 1/4 pipes Cognac J. J. Dupuis, 8 boucauts [illegible], 500 boîtes sardines à l'huile marque Camus, 300 1/2 do do do do, 1 caisse saucissons de Bologne, 10 do prunes et cerises divers modèles. N. DUDOUYT, 13, rue Toulouse, entre Chartres et Levée. 19 nov

EAU-DE-VIE—En débarquement du navire Talma, de Bordeaux, à vendre par le soussigné: 5 demi-pipes Cognac pâle "Bastion Charruyer," 5 do do coloré do do, 40 quarts do do do do. RAYMOND CAHUZAC, 19 nov 34, Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE.—100 paniers Cordon vert, grandes bouteilles, 50 paniers Ay mousseux, grandes bouteilles, 100 do Ducal Grappe, en débarquement du navire Espindola, du Havre, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 19 nov 34, Vieille Levée.

CERISES à l'eau-de-vie—100 caisses cerises [illegible] fruits, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 19 nov 34, Vieille Levée.

VIN—300 caisses vin rouge Margaux, en débarquement des navires Wakona et Oceana, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 19 nov 34, Vieille Levée.

FARINE DES ILLINOIS.—250 barils en déchargement du steamer Borneo, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 19nov 93, Magasins.

PLATS COTES—30 barriques plats côtés, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 19 nov 93, Magasins.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Talma et Océan, venant de Bordeaux: 500 barriques vin rouge, 200 demi-barriques et barils vin blanc, 1015 caisses vin rouge, 50 caisses fruits à l'eau-de-vie, 10 quarts de pipe cognac Castillon. G. M. LUCAS, 13 nov—1m 30, Bienville.

Marchandises françaises en gros.
LE soussigné vient de recevoir par les navires: Ancona, John Cadmus et Huron, du Havre, les articles ci-après, qu'il offre à vendre à des prix modérés:
1 caisse satin laine noir pour pantalons.
1 do drap noir Sedan, 4/4.
5 balles cotonnade bleue unie, "extra-forte."
4 malles mock madras, dessins nouveaux.
1 caisse serge noire pour doublure.
1 do mousseline laine noire, 5/4.
1 do cachemire d'écosse en couleur, 5/4.
1 do ombrelles unies, moirées et à franges.
1 do barège en couleur et noir.
1 do soie d'Italie noire, petite et grande larg.
1 do soie en couleur.
1 do robes brodées mousselines.
1 do foulards de soie [illegible] pour robes.
9 do rubans [illegible] nouveauté, 7, 9 et 12.
1 do [illegible]
1 do crêpe noir et en couleur.
8 do capotes [illegible] pour fillettes.
20 douzaines [illegible] noires et blanches.
20 do fichus dentelle noire et blanc.
10 do pèlerines do do.
En entrepôt:
500 do mock madras, qualité ordinaire.
3 balles cotonnade bleue extra-forte.
FRED. BONIS. 18nov 60, Conti, en face la Banque de la Lou.

Bureau pour la vente de propriétés. H. HOELLHAUSEN.
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.
ON fournira des plans [illegible]

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.
Segun resolucion pasada por la junta gubernativa en sesion del 3 de noviembre, los miembros que componen esta sociedad se reunirán el domingo próximo 21 del corriente, á las 10 en punto de la mañana, en la residencia de su presidente, don Manuel Blasco, calle de Condé, No. 32, para de alli marchar al punto donde debe celebrarse el aniversario de ella, con una comida campestre.
Nueva Orleans, noviembre 18, de 1847.
FERNANDO DE FUENTES, Secretario Tesorero. 18 nov

SAISON D'AFFAIRES.
Avis de grande importance aux Marchands et Négociants.
LA grande circulation que le journal espagnol *la Patria* a obtenue dernièrement parmi les Espagnols de l'Etat, aussi bien qu'à Cuba, au Mexique, Yucatan, etc., nous a engagé à publier un journal quotidien à dater du 1er octobre dernier. Conséquemment les marchands et le public en général trouveront de l'avantage à publier leurs avis dans le dit journal, comme étant le meilleur moyen d'aviser les Espagnols des Etats-Unis, et ceux des pays nommés ci-dessus. ALEMAN & GOMEZ, 16 nov—2m 130, rue Royale.

Beau Magasin à Louer.
LE magasin bien connu occupé par C. Redon au coin des rues St Charles et Commune, sera sous peu de temps à louer, et toutes les belles installations à vendre à un prix modéré. S'adresser à C. REDON, sur les lieux. 16 nov—6

CHARBON—Les soussignés ont en débarquement dans la 3me Municipalité, du charbon de Pittsburg, de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bas prix. B. & A. SOULIE, 16 nov—3f 40, rue Toulouse

AUX PHARMACIENS, Marchands de drogues et autres.
UN comptable, ayant plusieurs heures de loisir, désirerait prendre la charge de quelques jeux de livres qu'il tiendrait en anglais ou en français, selon le désir des personnes. Il ferait aussi les comptes et une balance générale annuelle ou semi-annuelle. Son prix sera modéré.—S'adresser par la Poste, Boîte P 55. 16 nov—6f

AVIS AUX MARCHANDS.
LORNE & FROIS ayant installé le haut de leur magasin spécialement pour la vente en gros, informent les marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont en magasin un assortiment complet de marchandises françaises et allemandes, qu'ils vendront à des prix modérés:
Moires antiques, Pékins, poult de soie, taffetas gros grains, royales, reps, gros de Naples et satins noirs et couleurs unis et façonnés, passementeries pour robes et manteaux, [illegible] mouchoirs batiste unis en pièce et en cartons, [illegible] gants en peau et en fil, cravates pour hommes satin, taffetas et gros grains; écharpes cachemire brochées et imprimées; écharpes taffetas noir et couleur, châles satin et gros de Naples, mantelets moirés et à carreaux, rubans satin et taffetas, ombrelles assorties, corsets différens genres, mouchoirs Madras, bas bleus, gris, blancs et écrus; chaussettes [illegible] qualités assorties; indiennes françaises, cotons rouges, chamois et bleus; [illegible] coton satiné bleu et chamois; pointes tricot et petits châles Thibet et mousseline laine, noirs et couleurs; satins laine et cachemire moiré; cachemires gris et autres, mérinos et [illegible]; barèges pour robes, [illegible] unis et à carreaux; barèges imprimés nouveautés; châles crêpe brodés; velours noirs et en couleurs et un grand assortiment d'autres articles dans leur genre.
LORNE & FROIS, 16 nov 21, rue de Chartres.

J. P. LASSERRE, Coutelier,
Rue Condé, No 20, en face la rue Madison, Nouvelle-Orléans.
A l'honneur d'informer messieurs les Docteurs et les Dentistes qu'il vient de recevoir de M. Charrière de Paris, par le navire John Cadmus, un assortiment d'instrumens de chirurgie, tels que trousses pleines et vides acier et argent, à porte-feuille et ordinaire; boîtes à dissection, amputation, trepans, taille, cataracte, lithotritie, accouchement et autres opérations de tout genre, [illegible] Il fabrique les bandages herniaires et appareils orthopédiques.
Il a également l'honneur d'informer le public en général qu'il vient de recevoir par le même arrivage un assortiment de couteaux fins de tout genre et de toutes grandeurs; couteaux, canifs, objets de jardinage, couverts de voyage, services à dépecer, rasoirs garantis et une quantité d'autres objets, le tout à des prix modérés.
16 nov—2m J. P. LASSERRE.

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA société existant au No 76, rue de Tchoupitoulas, sous la raison RIVIERE & LAFARGUE, est dissoute d'un commun accord, depuis le 1er du présent mois.
La signature sociale sera employée par les deux associés jusqu'à parfaite liquidation. Ceux qui devront à la société sont priés de payer dans le plus bref délai et ceux à qui il est dû devront présenter leurs comptes. J. RIVIERE, J. LAFARGUE.
M. Rivière continue seul [illegible] le même genre d'affaires et au même endroit, No 76, rue de Tchoupitoulas. 16 nov—8

COUVERTES—10 balles couvertes en débarquement du navire [illegible], à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 nov Nos. 17 et 19, rue St-Louis

EN débarquement du navire Oceana—30 caisses [illegible] à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 nov Nos. 17 et 19, rue St-Louis

CHAMPAGNE—100 paniers en débarquement du navire [illegible], du Havre, à vendre par EUG. ROCHEREAU, 16 nov Nos. 17 et 19 rue St Louis

CHAMPAGNE SUPERIEUR.
LE soussigné, seul agent de MM. le marquis de Mareuil et de Lameyrie, propriétaires de vignes dans les meilleurs crus de la Champagne, offre à vendre en débarquement du navire La Vesta, venant du Havre, d'envoi de ces Messieurs:
Cent cinquante paniers de vin de Champagne, de leurs marques si bien connues et appréciées dans tout le pays, savoir:
Ay 1re qualité; Pierry 1re qualité, Pierry qualité supérieure, Cygne Ambert et Sillery, qualité supérieure.
Aussi
Ay et Sillery du comte de Mareuil. Le tout en grandes et demi bouteilles. F. JORDY, 16nov—3f 10, Conti.

CIGARES de la Havane.—100,000 cigares de la Havane, regalias, cazadores et unidos, reçus par le brick T. Street, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 16nov 31, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—74,180, marque B. Norma. 10,000, do Villanueva. 10,000, do Ocean. 15,000, do Lord Nelson. 10,000 do Rough and Ready. 117,400 en débarquement du brick Tri, à vendre par B. VALLS, 16 nov 27, Commune

A Vendre en débarquement du navire Oscar, venant de Bordeaux. 10 caisses abricots à l'eau de vie. 100 do prunes do. 100 do [illegible] do. 15 do [illegible] Toyanneau. 10 do fruits assortis do do. 10 do prunes abricots pêches diverses grand. 1 do [illegible] Bologne. 600 1/2 boîtes sardines à l'huile, marque Camus. 10 caisses champignons secs. 20 [illegible] eau de fleur d'oranger. N. DUDOUYT, 11nov 13, Toulouse, entre Chartres & Levée

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Huron du Havre—à bon marché. Une [illegible] gris, français, pour femme. Une do de cachets do. Une do ombrelles, nouveaux dessins et genre. Une do mouchoirs batiste diverses qualités. Une do de coton, garnis, imprimés. Une do corsets divers modèles et diverses formes. Une do jupons coton pour femmes. Deux do savon de toutes qualités. Deux malles parfumerie assorties. Une caisse livres et médicaments pour suivre la méthode Raspail. Une do boutons de nacre, paris, soie, etc., articles nouveautés. Toujours en magasin, un assortiment complet de divers autres articles. F & J LACOSTE, 11 nov 109 rue Royale

VIN rouge et blanc en caisses et en barriques, à vendre par le soussigné, débarqué du navire Talma de Bordeaux, 1,000 caisses vin rouge ordinaire, [illegible], 100 do do do do superfine, 100 do do do blanc Haut Sauterne, 10 barriques vin Montferrand, 13 do do Haut Talence, 20 barils vin blanc Sauterne, 70 paniers bouteilles vides. 11 nov A. CARRIERE, 94, Vieille-Levée.

LES soussignés offrent en vente, d'importation directe, de Rotterdam: Vins fins du Rhin—35 caisses [illegible], 16 Marcobrunner; 9 do Hochheimer, 7 do Johannisberger; 9 do Geisenheimer, 6 pipes sup. genièvre de Schiedam, 23 [illegible] vinaigre; 40 douz. eau de Cologne. WYLIE & EGANA, 1ernov 23, Bienville.

Chapellerie française.
Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis en particulier et le public en général qu'il vient de déballer ses marchandises d'hiver reçues par les derniers arrivages, et qu'en conséquence il a ouvert un nouveau magasin sur le même emplacement que il devant, 37, rue de Chartres.
Les personnes qui voudront bien visiter son établissement y trouveront un large assortiment de chapeaux Pinaud et autres au dernier goût, tels que castors, soie, feutres, [illegible] pour dames, chapeaux, casquettes, bonnets riches pour [illegible] et pour enfans, parapluies en soie de Paris, &c. &c. J. J. ALBERT, 15nov 37, Chartres.

NOUVEAU MAGASIN,
Rue de Chartres, No 84, entre Bienville et Conti.
LE soussigné a l'honneur d'informer les Dames et le Public, qu'il fait ce jour l'ouverture de son magasin de marchandises de fantaisie.
Son assortiment comprendra tous les articles qui sont compris sous le nom de mercerie ou articles pour la toilette, les jouets d'enfants, la parfumerie, les papiers fins, les brosses, peignes, [illegible] la passementerie, les boutons de fantaisie et enfin tous les articles qui composent ce que l'on appelle un magasin de variété.
Le soussigné sollicite pour ce nouvel établissement la continuation du patronage dont avait été favorisé son ancienne maison, et fera tous ses efforts pour continuer à le mériter, tant par la qualité, que par les prix de ses marchandises.
15nov J. H. LOBRE.

Vins, Huile, Bouchons.
REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné: [illegible]

CAFE HAVANE—[illegible]

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.
Samedi, 20 Novembre 1847.
Pour la rentrée de MM. DUFFEYTE, DUBREUIL & Mme FLEURY-JOLLY.
La Reprise de:
LA FAVORITE,
Grand opéra en 4 acte, de Donizetti.
On commencera à 7 heures.
Le Bureau de Location est ouvert,
JOURS DE SPECTACLE:
Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche de chaque semaine.
ABONNEMENT:
1re Série—Les Lundis et Jeudis.
2e Série—Les Mardis et Samedis.
On pourra s'abonner pour les Dimanches seulement.
MM. les abonnés de la 1re et de 2e série, auront le privilège d'entrer au spectacle les Dimanches, au prix de l'abonnement.

STOCK DE MARCHANDISES sèches nouvellement déballé.—C. M. SIMPSON, rue de Chartres, No 20, troisième porte au-dessous de la rue de la Douane, vient de recevoir son stock de marchandises sèches d'automne, sur lequel il réclame l'attention des acheteurs.
Marchandises sèches pour Dames nouvellement reçues:
Robes de cachemire brodé, nouveau genre.
1 caisse cachemire laine riche uni.
1 do do de laine imprimé, à très bas prix, ayant été achetée à l'encan.
1 caisse magnifique Barège pour la rue et toilette du soir, nouveau genre.
1 caisse dito imprimé riche, et à très bas prix.
Beaux calicots français.
Camées calicots américains de 6 à 25 c. la verge.
Do tartans écossais et croisé.
Do do unis à très bon marché de 12 1/2 à 25 cents.
Soie riche, pour robes et mantilles.
Couvertes, un grand assortiment de toutes grandeurs.
Cotons de toutes qualités à l'usage des familles.
Ombrelles, 3 caisses venant de Paris.
Rideaux de mousseline.
Flanelles de toutes couleurs.
Toiles pour draps et chemises.
Flanel de pour gilets de peau et caleçons.
Bonneterie de tous les genres.
Gants de Paris, peau de chevreau; corsets, &c.
8nov

T. LEVOIS,
Rue de Chartres, No. 68.
OFFRE à vendre en débarquement des navires Taglioni, Vesta, Pescatore, Rockingham. Espindola, du Havre, et London, de Liverpool, les marchandises suivantes, en gros:
Soieries assorties pour modistes.
Soieries noires et Florence.
Rubans satin façonné Nos. 7, 9 et 12.
" " unis, Nos. 1 1/2 à 12.
" taffetas couleur, unis et façonnés.
" " noir, unis, No. 1 à 12.
" Velours façonné (grande nouveauté).
Mousseline laine imprimée. (grande nouveauté).
Cachemire d'Ecosse uni, couleurs assorties.
Cachemires, grenadine à reflets.
Tuniques et tournures crinolines, (brevetés).
Jupons crinoline unis et façonnés.
Cotonnade bleue, diagonale et façonnée.
Coutil fil, nouveaux dessins.
Indiennes françaises.
Economie laine, de fil laine et coton.
Cols, guimpes et pèlerines, mousseline brodée.
Echarpes cachemire et mousseline laine.
Gants soie assortis, pour hommes et femmes.
" peau
" laine et cachemire
" fil et fil d'Ecosse
" et autres fil, soie, blancs et noirs.
Cravates satin et taffetas noir.
Bretelles de tous genres, taffetas gomme.
Mouchoirs batiste brodés, imprimés et autres.
" batiste coton, à rivière et dentelles.
" Jaconas Madras, du fin.
" Paillacat 36 pouces.
Boutons passementerie pour robes.
Violettes dentelles noires et blanches.
Ombrelles, nouveautés de la saison.
Parapluies soie, 18, 20, 24, 26, 28, 30 et 32 pouces.
Chapeaux [illegible] pour enfants.
Chapeaux soie, pour hommes.
Bourses et sacs soie brodés et unis.
Corsets sans couture, do à coulettes.
Bas coton gris et écrus pour hommes et enfants.
Chaussettes fil pour hommes.
Chaussettes laine et coton pour hommes.
Lacets soie, coton et fil, de toutes grandeurs.
Poupées peau, de toutes grandeurs.
Cordons de laine, assortis de couleurs.
Rubans de fil No 4 à 18, rouleau perdu.
Boutons soie, nacre, agathe, métal et os.
Colliers et perles; bijouterie [illegible] et dorés.
Chaussures de couleur: bonnets coton.
[illegible]; caoutchouc pour bourses.
Aiguilles, marque Bartlett, do Hemmings, Warren
Epingles et peignes [illegible] pour coiffures.
Peignes à [illegible], écaille, corne, buffle, etc
" à démêler, écaille, buffle, etc.
" fin, [illegible] buffle et écaille.
Brosses à dents, cheveux, habits, etc.
[illegible]
Cartes à jouer françaises et américaines.
Mesures de tailleur; baleines assorties.
Capsules par 100 et 200, pistons acier.
[illegible] assorties de Montpelier.
Queues et billes de billards.
Veaux cirés, veaux vernis, etc. etc. etc. 19 nov

Nouvelles Marchandises.
Le soussigné a complété l'ouverture de son magnifique assortiment de Modes et Nouveautés, et invite respectueusement le public à les visiter.
Mme WAYMOUTH aura le plaisir de montrer aux dames qui la visiteront les chapeaux les plus élégants qui aient jamais été importés de France. D. F. WAYMOUTH, 37, rue du Canal.
☞ On désire trouver une personne [illegible] capable de prendre la direction générale des affaires en cette branche.—S'adresser à D. F. WAYMOUTH. 19 nov

Aux Marchands de nouveautés.
A VENDRE, quatre comptoirs complets en acajou avec leurs tiroirs, ainsi qu'un bureau et installation à bon marché. D. F. WAYMOUTH, No. 17, rue de Chartres. 18 nov

Chapeaux en toile cirée et South-westers.
Actuellement en débarquement du navire Sabine et en magasin, un envoi frais de ces chapeaux, ainsi qu'un assortiment de [illegible] PEAUX, CASQUETTES, BOTTES et SOULIERS pour hommes, femmes et enfants. FROST & Co, 21oct 10 Magasins.

DE FOREST & Co.,
Marchands-commissionnaires en gros,
AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées de l'Est.
No. 90, rue de la Douane. 1er déc

BAS de coton et mouchoirs madras, en magasin et à vendre par A. CHAMBE, 18 nov—3f 27, rue Bienville

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par PIERRE POUTZ, 23sept 93, Douane.

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 1er nov 24, rue St Louis.

AU débarquement du navire Oceana, de Bordeaux: 8 barriques vin rouge Macau Médoc; 12 barils de Pauillac Médoc, 30 do vin blanc Haut Sauterne; 14 do do do 1841; 103 caisses vin rouge St Estèphe Médoc, 108 do do St Julien Médoc, à vendre par E. TALAMON, 16 nov 102 rue Royale

VIN DE MARSEILLE—125 barriques marque Bergasse, en magasin et à vendre par AUGUSTE MOLIER, 18 nov—8 90 rue St Louis

PORC MESS—100 barils Porc Mess en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 16 nov 93, rue des Magasins.

CHAMPAGNE—100 paniers Champagne qualité supérieure, en débarquement du navire Espindola, et à vendre par CH. DUFOUR, 18nov 35, Natchez.

EN débarquement et à vendre par le soussigné: 8 barriques vin rouge Montferrand; 15 demi barriques vinaigre blanc; 16 barriques do do. 18nov CH. DUFOUR, 35, Natchez.

CEPS à l'huile et Champignons.—3 caisses en débarquement et à vendre par CH. DUFOUR, 35, Natchez. 18nov

EN débarquement des navires Oceana et Wakona, venant de Bordeaux, [illegible] assortis de Bordeaux; 120 [illegible] 60 barriques vin Château Margaux; 200 caisses Haut-Sauterne capsulé; 200 do Château-Bel-Air vieux; 100 boîtes cèpes à l'huile; 10 caisses prunes sèches 1re qualité, à vendre par D. LANATA, 18nov 9 et 10, Jefferson.

FOIN—400 balles de foin de l'Est, en déchargement et à vendre à très bas prix, en lots à la convenance des acheteurs. S'adresser, au No. 64, Vieille Levée, près St-Louis. 16 nov

EN débarquement du navire Oscar, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 30 barriques vin rouge Montferrand, 30 do do do St Estèphe, 100 caisses vin rouge St Emilion supérieur, 25 do sardines grandes boîtes, 30 do do demi-boîtes, 15 do do quarts de boîtes. FERBOS, 9 nov Encoig. Royale et Douaine.

EN débarquement du Taglioni, du Havre, et à vendre par le soussigné: Fromages de Hollande. Do de Gruyère. Do de Neufchâtel. Do de pâte grasse. Saucissons de Lyon, &c., &c. FERBOS, 9 nov Encoig. Royale et Douaine.

CHAUSSETTES—En débarquement du navire Carnatic, et en magasin, 600 douzaines chaussettes de laine, 1re qualité, à vendre par FROST & Co, rue Magasins 11 nov

CAFE de la Havane—400 sacs café de la Havane, en magasin et à vendre par HEPBURN & TURPIN, 11nov 31, Vieille Levée.

AMANDES FRANCHES—35 sacs amandes, 25 barrillets do sans coques: 35 caisses do [illegible], à vendre par HEPBURN & TURPIN, 11nov 31, Vieille Levée.

VIN DE MADERE—8 pipes vin vieux de Madère, 1re qualité, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 11nov 31, Vieille Levée.

VIN DE MARSEILLE.—50 barriques vin Graveson, de Marseille; 50 demi do en magasin et à vendre par HEPBURN & TURPIN, 11 nov No 31, Vieille Levée.

VIN CATALOGNE.—85 pipes vin de Catalogne, 67 demi pipes idem, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 11nov 31, Vieille Levée.

LAINE MEXICAINE—34 balles laine mexicaine, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 11nov 31, Vieille Levée.

DROGUES et Médicaments reçus par les derniers arrivages d'Europe:
Un grand assortiment de drogues, plantes médicinales, produits chimiques, semences, le tout à vendre à des prix modérés.
Reçu également de différentes manufactures des Etats-Unis [illegible] E. BONNABEL, Droguiste, 3nov rue Tchoupitoulas.

CHAUX DE THOMASTON—En débarquement [illegible] JOHN HAYMAN & Co. [illegible] Bienville.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer l'hon. A. D. CROSSMAN est candidat pour la réélection au poste de Maire de la ville de la Nouvelle Orléans.

BUREAU DES ASSESSEURS
De la Première Municipalité,
No. 20.
Passage de la Bourse, entre St Louis et [illegible] 24 août—3m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
☞ Agence pour la vente en gros [illegible] de Chartres, [illegible] agent pour le Sud et l'Ouest [illegible] de Winer.

Remède contre la Fièvre jaune.
☞ L'USAGE de la Panacée [illegible] l'Ouest, préviendra les attaques [illegible]
Ce remède sans égal est souverain
Contre les rhumes et les fièvres.
Do l'asthme, les affections du foie.
Do la diarrhée, les indigestions.
Do la constipation [illegible]
Do les hémorroïdes [illegible]
On peut s'en convaincre [illegible]
En vente au No [illegible] rue Poydras [illegible] 2sep COMSTOCK.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Dépôt chez P. A. BERTRAND, Encoignure Royale et Bienville.
☞ La Louisiane est de toutes les parties [illegible] vermifuge de Winer. [illegible] gatif et tonique.

VERMIFUGES.
LE soussigné offre au public [illegible] Winer, Fahnestock, Swain, Jayne, [illegible] en pastilles, Mousse de Corse, [illegible] Grain d'herbes à vers, [illegible] Il peut livrer ces articles par grosses [illegible] H. BONNABEL, droguiste, 17 nov Enc. Natchez et Tchoupitoulas.

AVIS.—Les soussignés, [illegible] de l'honorable Tribunal Cour de [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] ayant été nommés commissaires pour [illegible] verture et l'élargissement de la [illegible] delet, côté ouest à la rue Tonti, [illegible] ont déposé ce jour, [illegible] un tableau de la dite estimation [illegible] ouvert à l'inspection de toutes [illegible] et toute personne dont les droits [illegible] écrit dans les dix jours qui suivront [illegible] être inséré pendant vingt jours, en français, anglais, dans deux des gazettes publiées [illegible] ville.
Nouvelle-Orléans, le 11 novembre 1847.
J. H. LAMP[illegible], H. J. RANNEY, OCTAVE [illegible] 12 nov—20

SALON DE MODES.
MME ADÈLE NORÈS, en premier [illegible] chez Mme Delouvre, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans [illegible] recevoir, de Paris, son assortiment de Modes, et qu'elle fera l'ouverture de [illegible] Modes, au No. 208, rue Bourbon, [illegible] de M. Mecarty, le lundi 8 novembre. [illegible]

A LA REINE DE CHYPRE.
Encoignure Bourbon et St Pierre.
LE soussigné a l'honneur de prévenir [illegible] et le public en général, [illegible] 4 nov—1m A. LABROUE

Madame Mace
A l'honneur d'informer [illegible] de cette ville et de la campagne qu'elle fera l'ouverture de ses [illegible] modes et nouveautés [illegible]
Ayant un assortiment considérable [illegible]
N. B.—Mme Macé a reçu de Paris [illegible] ouvrières en robes, [illegible] et de bal, manteaux, mantelets, etc.

AU PUBLIC.
LE prix moyen de nos achats de farine [illegible] jourd'hui de $6 99, nous donnerons [illegible] prochaine, à partir de lundi 15 nov [illegible] une paire d'une LIVRE chacun, pour [illegible] RODRIGUEZ & [illegible] Boulangerie des E. U. [illegible]
On y trouvera toujours, aux plus bas [illegible] français pour navires et pour pilotes.

LE soussigné offre à vendre, en débarquement des navires Taglioni et Rockingham: 1 c. gilets confectionnés. 1 c. jupons crinolines 5 et 6 laizes. 1 c. toiles de Hollande, 1 c. mouchoirs [illegible] 4 c. mouchoirs d'hiver, 4 c. Madras [illegible] 1 c. mousseline imprimée pour robes. [illegible] 1 c. parfumerie assortie. [illegible] 1 c. casquettes velours [illegible] 1 c. toile à draps, 1 c. cotonnade. 4 c. jouets assortis, 4 c. fantaisies [illegible] 1 c. violettes et des olives. A. PAVILLIER, 17 nov rue St Louis [illegible]

A VENDRE en débarquement du [illegible] de Bordeaux. 16 fromages de gruyère; 20 [illegible] 20 barriques vin Montferrand. 200 caisses vin Château Margaux. 20 malle bourbons fins, par DUBUCH, 15nov 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

A VENDRE en débarquement [illegible] de Marseille, 100 caisses [illegible] par DUBUCH, 22 oct 77, St Louis, entre Royale [illegible]

EN débarquement du navire [illegible] et à vendre par le soussigné: 25 caisses vin blanc [illegible] 20 do do rouge vieux [illegible] 100 do do do [illegible] 1 tierçon vieux cognac [illegible] 25 caisses liqueurs [illegible] 100 paniers anisette do. 30 caisses fruits à l'eau de vie. 20 do do en 1/2 pots [illegible] 5 do prunes séchées en pots. 5 do do do [illegible] 25 do fruits au jus [illegible] 15 do do 1/2 pots [illegible] 2 do moutarde. 3 do pâtes truffées [illegible] 10 do mastic rouge. 40,000 bouchons assortis. FERBOS, 17 nov Encog. Royale et Douaine.

EN débarquement du navire Wakona de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 200 caisses vin rouge, Pauillac Médoc, 250 do do St-Estèphe, 200 do do St Julien. FERBOS, 17 nov Encog. Royale et Douaine.

EN débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 25 caisses fruits au jus assortis. 3 do truffes en boîtes et demi boîtes. 3 do petits pois. 1 do champignons. 1 do cèpes à l'huile. 10 barils vinaigre de vin blanc. AUGUSTE MOLIER, 17 nov No 90 rue St Louis

A VENDRE en déchargement des navires Oscar et Wakona de Bordeaux: 245 caisses vin rouge Lafitte, Latour, Margaux, Léoville, 90 demi-barriques vin blanc, Barsac et Sauterne, 25 barriques vin rouge Montferrand, 35 do do Pauillac et Médoc, 6 tierçons cognac J. J. Dupuy. [illegible] 100 caisses vin blanc. V. MAIGNAN, 17 nov 87 rue St Louis

[illegible] en débarquement du S. S. Palmetto: 1 balle 30 peaux d'ours, 2 do 300 peaux buffalo, 25 paires mocassins indiens. V. MAIGNAN, 13nov 87 rue St Louis

CAFE DE JAVA—300 sacs café vieux [illegible] de Java, à vendre par J. W. STANTON & Co. 17nov Encoig. Magasins & Lafayette

CAFE DE LA HAVANE.—300 sacs café de la Havane 1re qualité, à vendre par J. W. STANTON & Co. 17 nov Enc. Magasins et Lafayette

BRIQUES A FEU—100,000 briques à feu anglaises et de Pittsburg, à vendre par ALFRED KEARNY & Co. 17 nov 96 rue des Magasins

CHAUX de Thomaston, Philadelphie, St Geneviève et St-Louis, à vendre par ALFRED KEARNY & Co. 16 nov 96 rue des Magasins

RESINE et Goudron, à vendre par ALFRED KEARNY & Co. 17 nov 96 rue des Magasins

Bottes, Souliers et Brodequins
142 caisses en débarquement de la barque Aguila, à vendre par E. G. HOBBS, 17 nov 14, rue de la Douane

REÇU par les derniers arrivages du Havre les articles suivants: Des robes de bal blanches et en couleur. Mousselines brochées en blanc et en couleur pour robes. Mousselines pour rideaux, damassées do. Mouchoirs batiste brodés en blanc et en couleur. Do madras assortis. Guinghams assortis; mousselines à raies, [illegible] chez PERRET, [illegible] Bienville

A VENDRE en débarquement du navire Oscar de Bordeaux: 54 barriques Montferrand. 50 caisses cerises à l'eau de vie. 25 do abricots à l'eau de vie. 25 do prunes à l'eau de vie. par DUBUCH F., 77 rue St Louis, 12 nov entre Royale et Bourbon

VIN DE BORDEAUX—300 caisses claret de 12 bouteilles, à vendre à bas prix, pour cause de consignation, par FRED. BONIS, 60, rue Conti, en face la Banque de la Louisiane. 12 nov

CAFE DE RIO—3000 sacs café vert de Rio 1re qualité, à vendre par J. W. STANTON & Co, 17nov Encoig. Magasins et Lafayette

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK, No 209, Rue du Cirque et No 114, Vieille-Levée, entre les deux [illegible] L. A. GUILLEMAIN, Agent. 12nov—1an